

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 627 portant charge par le budget de l'Etat des personnels mis à la disposition des Services territoriaux des Territoires d'outre-mer et des Services français du Condominium des Nouvelles-Hébrides (JORF. des 4 et 5 mai 1964, p. 3875) [arrêté de promulgation n° 627 du 14 mai 1964).

n° 627

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 mai 1964

Numéro JO
n° 5 du 01/07/1964

Date du numéro
1 juillet 1964

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : — le décret n° 64-387 du 29 avril 1964 portant prise en charge par le budget de l'Etat des personnels mis à la disposition des Services territoriaux des Territoires d'outre-mer et des Services français du Condominium des Nouvelles-Hébrides (JORF. des 4 et 5 mai 1964, p. 3875)). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation : Le Secrétaire général, Maurice LEVALLOIS.